

Dans chaque classe, des éco-délégués élus.



A partir de la rentrée scolaire 2021-2022, un binôme paritaire d'éco-délégués devra être élu par classe, par CVC et par CVL.

Leviers de l'EDD

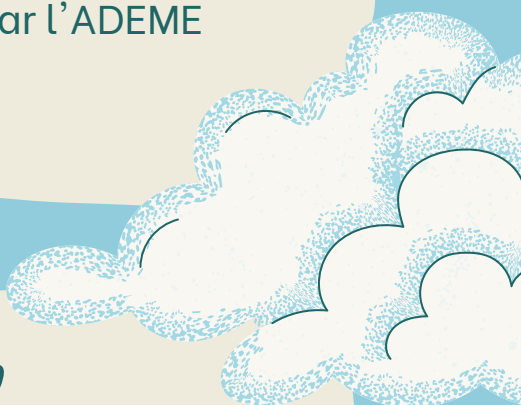


Les éco-délégués, référents EDD et référents CVLC peuvent s'appuyer sur les guides réalisés par l'ADEME (cf. QR Code)



Ambassadeurs de la transition écologique

Des ambassadeurs pour mener une action pérenne en faveur de la biodiversité dans chaque établissement, accompagnés par les référents EDD et CVLC



Prix de l'action des éco-délégués

En 2021-2022, aura lieu la 2e édition du Prix de l'action des éco-délégués (cf. QR Code).



Former les éco-délégués

Les éco-délégués devront être formés selon le calendrier suivant :

premier trimestre : formation interne aux établissements

deuxième trimestre :

- formation sur la chlordécone (pour certains établissements Plan Chlordécone IV)

troisième trimestre : formation sur trois bassins versants en transition écologique en Martinique

Catégorie collège : Prix de l'action des éco-délégués 1ère édition

Bravo aux éco-délégués du collège Asselin de Beauville, Ducos et aux personnels qui les ont accompagnés (cf. QR Code).

